

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Mothern, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, sur convocation qui leur a été adressée le quatre octobre deux mil vingt-trois.

Membres présents : Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine BALL, Florian BUCHMANN (à partir du point n°3), Annette SCHMALTZ, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Josiane MEYER, Estelle KOLHEB, Christine MEYER.

Membres absents excusés :

Emmanuel NUSSBAUM

Annette STRIEBIG

Membres absents non excusés :

Alexandre ULM

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à M. Steeve DIETENBECK.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* *Désigne* Monsieur Steeve DIETENBECK, comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, après en avoir délibéré :

* *Approuve* le procès-verbal de la séance du CA du CCAS du 28 février 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Fête des Aînés 2023

Mme le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Mothern, rappelle aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que la fête de Noël des Aînés avait lieu un samedi en 2022 (03/12/2022) et propose de revenir à un dimanche en 2023 soit le 03/12/2023.

A cet effet, elle a souhaité réunir les membres du CCAS pour échanger sur l'organisation de la journée.

Mme la Présidente rappelle que la fête des aînés 2022 a été un franc succès.

Concernant le repas, la boucherie/traiteur « Aux Bons Amis » de Mothern a été retenue et plusieurs propositions de repas sont présentées et discutées.

Concernant les animations, plusieurs possibilités sont évoquées (harmonie, jeune fille proposant des chants, Chorale Ste Cécile...). Mme Martine BALL, Adjointe au Maire, contactera les potentiels participants et organisera leurs représentations.

Enfin, il est également proposé de remettre un petit cadeau à toutes les personnes se signalant comme « malades » et ne pouvant se rendre à la salle polyvalente ce jour-là.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* **Approuve** la date du dimanche 03 décembre 2023 pour la fête des aînés 2023.

* **Se prononce en faveur** d'une entrée à base de poisson et d'un plat constitué de veau, de gratin et de légumes. Un bretzel pour l'apéritif, un assortiment de fromages et une assiette de dessert accompagneront ce repas. Un cadeau sera remis aux personnes se signalant comme « malades » ne pouvant se rendre à la fête.

* **Charge** Mme Martine BALL, Adjointe au Maire, de contacter la boucherie/traiteur « Aux Bons Amis » de Mothern sur la base de ce menu afin d'obtenir une offre actualisée.

* **Dit** que le menu pourra être modifié en fonction de l'offre reçue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Diverses communications :

Mme la Présidente informe le CA du CCAS que la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (CCPR) propose, en partenariat avec la société Orange, des ateliers destinés aux aînés sur le thème des nouvelles technologies (internet, téléphonie, applications, ...). Elle encourage donc les membres du CA du CCAS à faire circuler cette information à toutes les personnes de 65 ans et plus de la commune pour pouvoir faire un retour à la CCPR.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h55.

Date d'approbation du présent procès-verbal : 26/03/2024

Le Maire,
Isabelle SCHMALTZ



Le secrétaire de séance,
Steeve DIETENBECK



Publication électronique sur le site internet de la commune le : 28/03/2024